



Si vous ne pouvez pas participer à l'Assemblée Générale, pensez à nous faire parvenir votre pouvoir.

POUVOIR

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Extrait de l'article 11 « Assemblées Générales » des statuts de FNE 43 :

« Les membres individuels adhérents depuis plus de 3 mois, à jour de cotisation et présents à l'Assemblée Générale, sont invités à participer aux votes. Sont également autorisés les votes par procuration écrite, à raison d'une procuration d'adhérents individuels au plus par membre présent à l'Assemblée Générale.

Les personnes morales ou organismes adhérents sont représentés par une personne dûment mandatée et qui compte pour 5 voix ; celle-ci participe aux votes sans disposer de procuration. »

Je soussigné(e) :

Adhérent.e à FNE 43 à titre individuel donne pouvoir à

.....

afin de me représenter et voter à l'Assemblée Générale Ordinaire de France Nature Environnement Haute-Loire du 24 Mai 2025.

Date :

Signature :